

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE JEUDI 27 MAI 2021 À 19H00
HALLE EN VERRE - CLOS BABUTY

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance avec désignation d'un secrétaire de séance ;
- Point d'actualité
- Approbation du PV du 25 février 2021 ;

1 - PROJETS DE DELIBERATIONS

RESSOURCES HUMAINES

N°2021-037: Création de deux postes non permanents - service enfance.

N°2021-038: Création d'un poste permanent – Chargé(e) des affaires foncières et immobilières

N°2021-039 : Contrat d'apprentissage-service ressources humaines

N°2021-040 : Création d'un emploi de conseiller numérique

URBANISME

N°2021-041 : Convention d'association pour la mise en œuvre du projet de construction IFSI - Grand Forma

N°2021-042 : Opposition au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la Communauté d'Agglomération « Annemasse – les Voirons Agglomération »

2 - QUESTIONS DIVERSES

Questions écrites du groupe minoritaire mené par Monsieur F. LIERMIER

(Les questions sont reprises dans leur format original).

Questions reçues par mail le 20 mai 2021

1) Thème 1 : projet ZAC Etoile

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du projet de la ZAC Etoile, et à part une courte présentation de la société UrbanEra (Groupe Bouygues) aux élus d'Ambilly en dehors du cadre formel du conseil municipal, très peu d'interactions ou de concertation publique dans un cadre de démocratie locale ont été réalisées.

Ce projet immobilier de très grande ampleur qui aura un impact direct sur l'environnement urbain, social d'Ambilly et sur ses aménagements nécessaires pose de nombreuses questions ouvertes à l'ensemble de nos concitoyens.

Même si ce projet semble déjà ficelé depuis longtemps, et que les clés ont déjà été remises à des bureaux d'études, des sociétés de maîtrise d'oeuvre et d'ouvrage de Bouygues, il est regrettable que les communes directement concernées n'aient plus désormais la possibilité de modifier le projet, à part en acceptant de « mettre en compatibilité » leurs PLU respectifs, contraintes dans le futur de payer les équipements publics qui s'avéreront nécessaires, au frais des contribuables.

Le responsable de l'urbanisme d'Ambilly durant ces 13 dernières années a émis de très sérieuses réserves sur ce projet dans des commentaires lors de l'enquête publique de mai 2021, tant sur le manque de concertation avec les habitants, les communes ou les collectivités locales que pour des aspects techniques et financiers.

Ceci engendre des questions sur la viabilité de ce projet, sur le discours officiel de la commune en faveur de ce projet et sur les fortes contradictions internes au sein de la municipalité, qui loue publiquement le projet conduit par l'agglomération, qui critique officieusement la forme et certaines décisions sur le fond.

Aussi, nous souhaiterions vous soumettre les questions suivantes :

Concernant l'architecture et la construction des bâtiments :

1. Est-il vrai que la hauteur de certains bâtiments pourra correspondre à R+10 ?
2. Pour quelles raisons dans l'îlot C8 d'Ambilly, la surface de plancher globale initialement de 13 169 m² a-t-elle été augmentée à 13 745m² dans le permis de construire ?

Concernant la mobilité :

3. Dans la mesure où le tram ne dessert pas directement la ZAC, et le point noir des embouteillages quotidiens sur l'axe de la rue de l'Helvétie, Ambilly est-elle en capacité d'absorber un flux de véhicules supplémentaire (1400 logements =1400 voitures), qui passera par la rue de la Fraternité à proximité immédiate de l'école du même nom ?

Concernant l'environnement :

4. L'agglomération et les communes associées ont-elles étudié et envisagé des alternatives à la chaufferie bois, qui pourrait s'avérer extrêmement néfaste en matière d'émissions de particules fines, quelle que soit la technologie mise en oeuvre, et alors que ces solutions reposant sur la biomasse sont de plus en plus décriées par les experts qui les qualifient de « contreproductives » ?

Concernant les équipements publics et de service au public :

5. Quels sont à ce jour les équipements publics confirmés dans la ZAC Étoile : une école, une crèche, une résidence médicalisée pour seniors, un pôle médical ? Pour quels montants, sur quel budget ?

6. Concernant le parking public, combien de places sont prévues ? Quel est le montant de ces équipements ?

Pièce jointe : Remarques et commentaires de de l'ancien responsable de l'urbanisme de la commune d'Ambilly remis au commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique de la ZAC Etoile (mai 2021).

2) Thème 2 : situation de la Police Municipale

Monsieur le Maire,

Dans votre programme, vous aviez prévu d'augmenter les effectifs de la Police municipale à Ambilly. Pour autant, nous constatons aucune réalisation concrète, concernant un sujet souvent minoré par la majorité, alors que de nombreuses embauches ont été lancées (et abouties) pour du personnel administratif.

Pire, il semblerait que des départs non anticipés de nos agents pour des communes voisines, qui offrent des conditions plus intéressantes, seraient susceptibles de réduire encore les effectifs actuels, loin d'être pléthoriques.

Pour autant, le sujet de la sécurité et de la tranquillité d'Ambilly devrait être prioritaire à l'issue du déconfinement et à l'approche de la période estivale.

Pouvez-vous s'il-vous-plait préciser les points suivants :

7. A ce jour après les démissions éventuelles qui vous ont été notifiées, quels seront les effectifs projetés de la Police municipale pendant la période estivale – sans nouveau recrutement ?

8. La Police municipale sera-t-elle en mesure d'assurer l'entièreté et la continuité de ses missions en juillet et en août, compte tenu des effectifs actuels et projetés, des vacances nécessaires de nos agents toujours en place, et de l'annualisation du temps de travail ?

Affiché le jeudi 20 mai 2021

Le Maire,

Guillaume MATHÉLIER

